



2021-01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 29 Janvier à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 22/01/2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON,
Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME,
Sébastien GAGNE, Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE

Excusé : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

OBJET : CESSIION BROYEUSE D'ACCOTEMENT

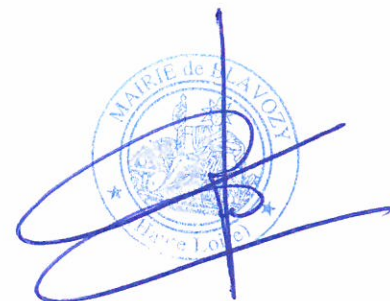
Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 26 octobre 2020 il avait été décidé de la cession de la broyeuse d'accotement pour un montant de 600 € (pour rappel broyeuse achetée en décembre 2011 à 5968.04 €). Or le service technique a réparé cet appareil, ce qui permet de le vendre à 1800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la cession de la broyeuse d'accotement inventoriée M00328 pour un montant de 1800 € ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes, entreprendre toute démarche et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette cession.

Le Maire

Franck PAILLON



Fait et délibéré le 29/01/2021
Pour extrait certifié conforme